

**MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE**

57 Grand Rue - 67700



ARRETE MUNICIPAL N°2025-14

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

VU les articles L.2212-1 à 2212-5 et L. 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 225 du Code de la Route

VU l'article R. 26-15 du Code Pénal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes

VU le concert en plein air du groupe « YOU » qui se tiendra le 28 juin 2025 à partir de 19h00 sur le parking de la salle omnisport.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les festivités.

ARRETE

- Article 1^{er}** Le groupe « YOU » est autorisée à occuper le domaine public, au niveau du parking de la salle Omnisport le 28 juin 2025 à 19h00.
- Article 2** Il sera interdit de stationner sur l'intégralité du parking à partir du vendredi 27 juin 19h00 au dimanche 29 juin à 12h00.
- Article 3** La Commune est chargée de la mise en place d'une signalisation règlementaire.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté est communiquée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne
Monsieur le Directeur Département du SDIS
Aux demandeurs
Affichage en Mairie

Fait à Saint-Jean-Saverne, 24 juin 2025

Le Maire,

